



Syndicat National des Personnels
de l'Education et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



N°1 **L'ECHO DE LA LUTTE !** Paris le 12/12/08

Depuis plusieurs mois le mécontentement grandit dans tous les services, qui sont soumis aux décisions autoritaires de fermeture, de postes, de services éducatifs et administratifs, aux licenciements des contractuels et à une remise en cause de la spécificité des missions de la PJJ. Le triste rapport Varinard entérinerait les orientations du PSN de la PJJ et plus encore engagerait une transformation de la PJJ en administration de gestion des peines pour mineurs probablement fusionnée avec la Pénitentiaire. La coupe déborde donc aujourd'hui et partout en France les personnels se mobilisent. Cette « écho de la lutte » a vocation à faire circuler les infos et à favoriser la convergence de nos actions.

CONTRE LES PRECONISATIONS VARINARD, CONTRE LA POLITIQUE DE LA DPJJ

BRETAGNE, PAYS DE LOIRE

MORBIHAN : Les personnels mobilisés le 9/12 ont exigé du DD : la modification de l'odj de l'AG institutionnelle pour aborder les conséquences de la politique de la DPJJ. Devant le refus de celui-ci, ils ont quitté l'AG massivement. Ils ont adopté un texte sur les préconisations Varinard disponible sur le site du SNPES à la page des régions.

REGION : Avec la fermeture annoncée du foyer de Mayenne (après Nantes et St Briec en 2007, Vannes en septembre 2008) et la menace sur le CPI de Quimper, la DR annonce 50 suppressions de postes pour l'année 2009. Pour le 15/12 appel à la grève avec AG départementales le matin et AG régionale l'après midi à la DD de la Mayenne.

ALSACE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Boycott du CTPR du 27/11, le DR annonce son intention de célébrer le 12/12 la fermeture de la DR Bourgogne Franche Comté ! Le comité régional syndical appelle tous les personnels de la région à se rassembler ce jour là pour dénoncer les conséquences de la réorganisation administrative et la déclinaison locale du PSN. Le comité régional a d'ores et déjà appelé les équipes à résister collectivement sur l'application des orientations.

LANGUEDOC ROUSSILLON

REGION : Le chiffre de 24 suppressions de postes circule.

HERAULT: Après des AG sur les services menacés de

fermeture (Aniane et Gignac), les personnels du département se sont retrouvés à la DD le 4/12 à plus de 50. Ils ont interpellé la Directrice départementale lors du CDD de ce jour et exigé des garanties par rapport aux fermetures de services annoncées et la tenue d'une AG institutionnelle le 12/12, qui a été obtenue. Les Directeurs de service ont demandé un temps de réunion sans la Directrice afin de déterminer une position collective par rapport aux propositions Varinard et de produire un écrit.

Première réunion d'un collectif unitaire (SNPES-PJJ, CGT conseil général, Sud Santé Sociaux, ANAS) pour la défense de la justice des mineurs.

GARD : AG syndicale le 12/12 pour préparer le 15/12

MIDI PYRENEES

REGION : 28 suppressions de postes en perspective et restructuration dégraissage du seul service d'insertion de la région.

HAUTE GARONNE : Appel à la grève le 15/12, AG départementale, boycott du CTPR et rassemblement régional en lieu et place de celui-ci. Constitution d'un réseau local avec les magistrats et le secteur associatif.

AVEYRON : A l'unanimité de l'AG du 11/12 les personnels présents ont décidé d'être en grève le 15/12

ILE DE FRANCE

Le département du Val D'Oise était en grève à l'initiative du CAE d'Arnouville pour exiger des postes

supplémentaires et faire face aux 60 mesures en attente. Le CAE de St Denis était en grève le 8/12 contre les conditions iniques de déroulement d'un audit. Boycott des CTPD sur le passage en CROSMS pour l'hébergement et l'insertion des départements 75, 95, 91.

SEINE ST DENIS : AG massive de plus de 70 personnels le 4/12 et décision d'appeler à la grève le 9/12 sur le département sur les préconisations Varinard et la politique de la DPJJ. Le 9/12 plus de 60 collègues en AG et 35% de grévistes sur le département avec des services en grève à presque 100%. Multiples actions et contacts avec les collègues non grévistes, les partenaires, la presse.

AG Régionale du 8/12 : plus de 160 personnels des départements d'Ile de France! Du jamais vu depuis longtemps. Le débat a porté sur les préconisations Varinard, la politique de la DPJJ, les perspectives et rythmes de la mobilisation à développer, ainsi que les revendications. Fermetures de services ou de postes : 80 suppressions de postes annoncées pour l'année 2009, restructurations et mépris pour le travail des professionnels sont le ferment d'un mécontentement qui couvait et qui s'exprime au moment où Varinard fait ses propositions réactionnaires. Rendez vous pris pour les AG de grève de lundi 15/12 et un rassemblement l'après midi pour une action régionale à Paris.

NORD, PAS DE CALAIS

CAE de St Omer en grève le 27/11 contre le licenciement d'un contractuel, CTPD du Pas de Calais du 27/11 boycotté, CTPD du Nord du 5/12 boycotté. Mécontentement très fort dans les services par rapport aux préconisations Varinard d'autant que les infos sur les suppressions de postes et le non renouvellement des contrats se multiplient (42 postes supprimés sur la nouvelle inter région grand Nord). AG régionale le 12/12.

PACAC :

Les AG se succèdent depuis début décembre dans les différents départements. Les fermetures du foyer du Garlaban, de l'UHD, sont annoncées, ainsi que la vente du Domaine de la Roche Verte de Marseille. En vue : fermetures de l'UEAJ de Brignoles, d'une UEMO dans le Vaucluse, vente du domaine de La Crau. Le DR annonce 25 fermetures de postes pour l'année 2009 et exerce des pressions sur les personnels administratifs en DD pour qu'ils acceptent de rejoindre la DR de Marseille en vue de la mise en place des plateformes de gestion et de paye. Grève le 15/12 avec manifestation à 12 h sur le parvis du TGI de Marseille

CENTRE :

Boycott du CTPD du 12/12 dans le Cher
AG de grève sur les départements de la région le 15.
Contacts unitaires avec les magistrats et les partenaires en cours de formalisation.

LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNES

Boycott du CTPD du 28/11 et du 11/12, organisation d'états généraux de la PJJ à l'appel du SNPES-PJJ, de la CGT et de la CFDT, à Nancy le 18/12.

NORMANDIE :

Seine Maritime : le CTPD du 12/12 a été boycotté, appel à la grève le 15 avec AG le matin. Alors que la DR prévoit de fêter sa propre dissolution, les personnels se préparent à manifester à cette occasion leur mécontentement.

APPEL DE LA CAN du SNPES-PJJ-FSU du 11/12/2008

La CAN considère que les conditions de la grève reconductible sont réunies. Elle considère également que le moment du départ de cette grève doit être décidé collectivement pour démarrer le mouvement tous ensemble. La CAN appelle à faire de la journée du 15 décembre 2008 une grève massive qui permette de construire en janvier la grève reconductible. La CAN considère que c'est effectivement en janvier que la grève reconductible doit se poser. En effet, c'est au 1^{er} janvier que la DPJJ a décidé de mettre en place ses mesures emblématiques : disparition de la double compétence, suppression des suivis de jeunes majeurs, fermeture de 6 DR et montée en charge progressive des directions interdépartementales, suppression massive de postes et de services éducatifs et administratifs.

Pour toutes ces raisons, la CAN appelle à la grève reconductible à compter du 15 janvier 2009 dont les AG de grève du 15 décembre discuteront les modalités de mise en place sur les 4 axes suivants : rejet des propositions Varinard, fermeture des 6 EPM et non ouverture de celui de Chauconin, maintien de la double compétence civile/pénale de la PJJ, maintien des postes et structures dans les services éducatifs et administratifs.

Dès maintenant, la CAN appelle à prendre tous les contacts locaux avec les partenaires (SM, AFMJF, SNUCLIAS/FSU, Sud Santé Sociaux...) et avec les Conseils Généraux, les maires pour développer les solidarités. Elle appelle également tous les personnels concernés de la PJJ à continuer à demander et à exercer les mesures civiles d'assistance éducative et de protection jeunes majeurs ainsi qu'à faire la publicité la plus large aux injonctions contraires de l'administration, à prendre contact avec les magistrats de la jeunesse dans ce sens.